

Définitions concernant le taux des places d'apprentissage

L'Office Fédéral de la Statistique ([OFS](#)) produit des données sur le taux des places d'apprentissage. Les définitions de l'OFS concernant ces données sont les suivantes :

« L'**entreprise** est une unité juridiquement autonome qui peut se composer d'une ou plusieurs unités locales géographiquement distinctes (établissements), ce qui est le cas par exemple lorsqu'une entreprise possède plusieurs filiales ou succursales. »

« L'**établissement** est une unité locale délimitée dans l'espace et faisant partie d'une unité institutionnelle où une activité économique est exercée. Les établissements de différentes entreprises travaillant dans le même bâtiment sont considérés séparément. »